



République Française
Département des PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE D'ALÉNYA

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 22 MARS 2021

Date de convocation : 12 mars 2021
Nombre de membres afférents au Conseil : 26
En exercice : 26
Présents : 24

Votants : 26
Le quorum est atteint

L'an deux mille vingt et un, le lundi 22 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-André MAGDALOU, Maire.

Date de convocation : 12 mars 2021

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Monsieur WENGER Daniel, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Monsieur PEREZ Jérôme, Monsieur TRESSON Sébastien, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame MARTIN Séverine, Monsieur ARIZA Noël

Procurations :

Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur Daniel WENGER
Madame CAZANAVE Manon à Madame Sylvie TORRES

Secrétaire : Monsieur ARIZA Noël

DELIBERATION N° 2021 – 09 / CM du 22 mars 2021

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'ANNEE 2021

Le Maire rappelle que dans les communes de plus de 3500 habitants, le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations générales du budget primitif dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Maire présente le rapport joint en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2312-1 et 2312-3 ;

Vu la loi de 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107 ;

Vu la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment les articles 13 et 29 ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire et notamment l'article 1^{er} ;

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

Vu le rapport présenté et le débat qui s'en est suivi en séance du Conseil Municipal le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir débattu,

PREND ACTE que le débat d'orientation budgétaire, sur la base du rapport annexé, a eu lieu.

DELIBERATION N° 2021 – 10 / CM du 22 mars 2021

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020

Monsieur Le Maire sort de la séance lors du vote.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reporté		750 923.46 €		311 540.02 €	- €	1 062 463.48 €
Opérations de l'exercice	2 914 068.36 €	3 463 590.18 €	1 501 203.45 €	1 056 850.28 €	4 415 249.82 €	4 520 418.47 €
TOTAUX	2 914 068.36 €	4 214 513.64 €	1 501 203.45 €	1 368 390.30 €	4 415 249.82 €	5 582 881.95 €
Résultat de clôture		1 300 445.28 €	- 132 813.15 €		1 167 632.13 €	
Restes à réaliser			458 221.21 €	428 423.91 €	458 221.21 €	428 423.91 €
TOTAUX CUMULES	2 914 068.36 €	4 214 513.64 €	1 959 424.66 €	1 796 814.21 €	4 873 471.03 €	6 011 305.86 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 300 445.28 €	- 162 610.45 €			1 137 834.83 €

VOTE : 25 POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 11 / CM du 22 mars 2021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNAL 2020

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le, receveur de Elne, accompagné des états

de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes produits sont exacts ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : 26 POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 12 / CM du 22 mars 2021

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Considérant que seul le résultat de la section fonctionnement doit faire l'objet d'une

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTE A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	311 540.02 €		- 444 353.17 €	Dépenses 458.221,21€ Recettes 428.423,91€	-29 797.30 €	-162 610.45 €
FONCTIONNEMENT	750 923.46 €	€	549 521.82 €			1 300 445.28 €

délibération d'affectation du résultat,

Il convient de prendre en compte l'intégration des opérations d'ordre non budgétaire du comptable, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	2020	1 300 445.28 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)			
Résultat reporté investissement			162 610.45 €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)			- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)			1 137 834.83 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12	2020	- €
Déficit à reporter (ligne 002)			

VOTE : 26 POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 13 / CM du 22 mars 2021

VOTE DU COMTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LA LLOSA » 2020

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reporté		492 515.37 €	100 747.80 €		100 747.80 €	492 515.37 €
Opérations de l'exercice	429 859.52 €	432 179.88 €	336 083.88 €	422 319.52 €	765 943.40 €	854 499.40 €
TOTAUX	429 859.52 €	924 695.25 €	436 831.68 €	422 319.52 €	866 691.20 €	1 347 014.77 €
Résultat de clôture		494 835.73 €	- 14 512.16 €			480 323.57 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	429 859.52 €	924 695.25 €	436 831.68 €	422 319.52 €	866 691.20 €	1 347 014.77 €
RESULTATS DEFINITIS		494 835.73 €	- 14 512.16 €			480 323.57 €

Monsieur le Maire sort de la salle lors du vote

VOTE : 25 POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL « LA LLOSA »

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le, receveur de Elné, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget annexe du lotissement « La Llosa » de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes produits sont exacts ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : 26 POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE
« Production d'énergie photovoltaïque »**

Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reporté Opérations de l'exercice		1 862.18 €		12 317.65 €	- €	14 179.83 €
	18 109.16 €	18 310.57 €	9 638.06 €	11 350.10 €	27 747.22 €	29 660.67 €
TOTAUX	18 109.16 €	20 172.75 €	9 638.06 €	23 667.75 €	27 747.22 €	43 840.50 €
Résultat de clôture		2 063.59 €		14 029.69 €		16 093.28 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	18 109.16 €	20 172.75 €	9 638.06 €	23 667.75 €	27 747.22 €	43 840.50 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 063.59 €		14 029.69 €		16 093.28 €

Monsieur Le Maire sort de la séance lors du vote.

VOTE : 25 POUR : 25 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 16 / CM du 22 mars 2021

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE
« Production d'énergie photovoltaïque »**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le délai des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le, receveur de Elné, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Budget annexe « Photovoltaïque » de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes produits sont exacts ;

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE : 26 POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 17 / CM du 25 mars 2021

SORTIE D'ACTIF DE BIENS INSCRITS A L'INVENTAIRE COMMUNAL

Le Maire informe qu'il convient de faire sortir de l'actif communal des immobilisations inscrites à l'inventaire de la Commune.

Le Maire propose de sortir de l'actif le bien vendu ci-dessous :

- Un scooter de marque PEUGEOT bleu acquis le 22/08/2008 article 2182 opération 16 d'un montant de 1.683,66€ (mandat n°1023), n° inventaire 2008/026

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE faire sortir de l'actif communal le bien susmentionné inscrits à l'inventaire de la Commune.

VOTE : 26 **POUR :** 26 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

DELIBERATION N° 2021 – 18 / CM du 22 MARS 2021

CESSION D'UN SCOOTER PEUGEOT

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un scooter PEUGEOT bleu acquis le 22/08/2008 référencée sous le numéro d'inventaire 2008/026. Ce matériel n'étant plus adapté aux besoins des services, le Maire propose sa mise en vente, suite à une offre d'achat faite par DRUELLE Jean-Pierre, pour un montant de 500 €. Le Maire propose de le mettre en vente pour 500 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré,

ACCEPTE de céder le scooter de marque PEUGEOT pour un montant de 500 €.

VOTE : 26 **POUR :** 26 **CONTRE :** _____ **ABSTENTION :**

DELIBERATION N° 2021 – 19 / CM du 22 MARS 2021

TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURE(S) DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES EN HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) » AU SYDEEL66

Vu l'arrêté préfectoral N° PREF/DCL/BCLAI/2019052-0001 du 21 Février 2019 autorisant au SYDEEL66 l'adhésion des Communes notamment pour la compétence IRVE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge

pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 du Code général des collectivités ;

Vu les statuts du SYDEEL66 modifiés par arrêté préfectoral n°PREF/DCL/BCAI/2019309-002 du 05 Novembre 2019 et notamment l'article 5.2.2 habilitant le Syndicat à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

Vu la décision du bureau N° B06012020 en date du 08 décembre 2020 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » ;

Vu le souhait exprimé par la commune de s'équiper d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur son territoire ;

Considérant que le SYDEEL66 a mis en œuvre le déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département et qu'à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la commune ;

Considérant les modalités de transfert de compétences prévues à l'article 6 des statuts du SYDEEL66 ;

Considérant que la commune se porte candidate à l'implantation de bornes de recharge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au SYDEEL66 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ;

ACCEPTE sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » telles que modifiées par le Bureau du SYDEEL66 dans sa décision N° B06012020 du 08 Décembre 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet ;

S'ENGAGE à verser au SYDEEL66 la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'exploitation approuvés par la présente délibération ;

S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SYDEEL66.

VOTE : 26 POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION :

DELIBERATION N° 2021 – 20 / CM du 22 MARS 2021
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 CREATION D'UN ACCUEIL
DE LOISIRS ET D'UNE SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Le Maire rappelle que l'accueil de loisirs qui fait également office de salle restauration scolaire est situé au sein du groupe scolaire entre l'école élémentaire et l'école primaire. D'une surface de 320 m² environ il a été construit en 1987.

Il s'agit d'un espace polyvalent qui accueille les enfants dans le cadre des accueils périscolaires, pendant les temps de restauration et dans le cadre des activités extrascolaires.

Trop exigü il ne permet plus un accueil de qualité notamment pendant les temps de restauration. Tous les midis cet espace accueille 70 enfants en maternelle et 130 enfants en primaire.

Les mercredis et pendant les vacances scolaires cet espace fait office à la fois de centre de loisirs la journée et d'espace de restauration le midi. (Fréquentation : 16 à 20 maternelles / 25 à 30 primaires).

Mal isolés, constitués de grandes pièces avec des hauteurs sous plafond importantes, ces espaces sont inconfortables d'un point de vue thermique et acoustique.

Ces locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un diagnostic nous a permis d'apporter des corrections mais des problèmes de conception subsistent : largeurs de portes, une seule toilette accessible, un seul accès aux normes.

Les locaux techniques et cuisines tout ayant obtenu un avis favorable des services sanitaires ne sont plus conformes aux exigences actuelles.

Le Maire rappelle qu'un programme a été élaboré avec le cabinet d'architecte « Archi 2 ».

Ce programme se décline comme suit :

- Pour la restauration :

La commune souhaite réaliser une extension afin d'augmenter la capacité de la salle de restauration (en créant une salle de restauration primaire et une salle de restauration maternelle), améliorer qualitativement cet accueil par la mise en place d'un self-service et mettre aux normes la salle de mise en température et annexes (laverie-vaisselle, local à déchets, locaux sociaux et administratifs).

Pour les vacances d'été, la commune souhaiterait créer une terrasse couverte pour prendre une partie des repas à l'extérieur.

- Pour les espaces d'accueil péri et extrascolaires :

Il s'agit de créer des salles d'activités polyvalentes destinées à accueillir le public péri et extrascolaire ainsi qu'une salle destinée à accueillir les « temps calmes » faisant également fonction de bibliothèque.

Les besoins en salles pour l'activité extra et périscolaire :

- 1 salle activités maternelle
- 1 salle activités primaire
- 1 salle repos maternelle
- 1 salle bibliothèque / devoirs primaire
- Sanitaires maternelle avec douche
- Sanitaires primaire
- 1 salle animateurs pour réunions et prise des repas pour certains adultes pendant les vacances (certains animateurs mangent actuellement dans la voiture)
- Bureau (2) responsable + compta
- Lieu de stockage pour matériel pédagogique

Le Maire rappelle que cette réalisation devra répondre aux enjeux suivants :

- Innovation du point de vue du respect de l'environnement et répondant aux exigences du changement climatique (confort thermique toute l'année et autonomie énergétique) ;
- Cuisines et locaux techniques conçus conformément aux exigences de la méthode HACCP ;
- Locaux conformes aux règles d'accessibilité en vigueur et rendant possible l'accueil des PMR et de toutes formes de handicaps ;
- Locaux confortables pour les enfants et les agents (vestiaires, salles de réunion, un local pour se restaurer).

Le coût du projet est estimé à 1 259 866 € HT soit 1 511 840 € TTC.

Le début des travaux est programmé pour septembre 2021, ils devraient durer un an.

Le Maire propose de solliciter le concours de l'État, dans le cadre de la programmation 2021 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président,

DEMANDE aux Services Préfectoraux une aide financière la plus élevée possible pour la création d'un accueil de loisirs et d'une salle de restauration scolaire, au titre de la D.E.T.R. 2021.

VOTE : 26 POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION

DELIBERATION N° 2021 – 21 / CM du 22 MARS 2021

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL (ADES)
CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS ET D'UNE SALLE DE RESTAURATION
SCOLAIRE**

Le Maire rappelle que l'accueil de loisirs qui fait également office de salle restauration scolaire est situé au sein du groupe scolaire entre l'école élémentaire et l'école primaire. D'une surface de 320 m² environ il a été construit en 1987.

Il s'agit d'un espace polyvalent qui accueille les enfants dans le cadre des accueils périscolaires, pendant les temps de restauration et dans le cadre des activités extrascolaires.

Trop exigu il ne permet plus un accueil de qualité notamment pendant les temps de restauration. Tous les midis cet espace accueille 70 enfants en maternelle et 130 enfants en primaire.

Les mercredis et pendant les vacances scolaires cet espace fait office à la fois de centre de loisirs la journée et d'espace de restauration le midi. (Fréquentation : 16 à 20 maternelles / 25 à 30 primaires)

Mal isolés, constitués de grandes pièces avec des hauteurs sous plafond importantes, ces espaces sont inconfortables d'un point de vue thermique et acoustique.

Ces locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un diagnostic nous a permis d'apporter des corrections mais des problèmes de conception subsistent : largeurs de portes, une seule toilette accessible, un seul accès aux normes.

Les locaux techniques et cuisines tout ayant obtenu un avis favorable des services sanitaires ne sont plus conformes aux exigences actuelles.

Le Maire rappelle qu'un programme a été élaboré avec le cabinet d'architecte « Archi 2 ».

Ce programme se décline comme suit :

- Pour la restauration :

La commune souhaite réaliser une extension afin d'augmenter la capacité de la salle de restauration (en créant une salle de restauration primaire et une salle de restauration maternelle), améliorer qualitativement cet accueil par la mise en place d'un self-service et mettre aux normes la salle de mise en température et annexes (laverie-vaisselle, local à déchets, locaux sociaux et administratifs).

Pour les vacances d'été, la commune souhaiterait créer une terrasse couverte pour prendre une partie des repas à l'extérieur.

- Pour les espaces d'accueil péri et extrascolaires :

Il s'agit de créer des salles d'activités polyvalentes destinées à accueillir le public péri et extrascolaire ainsi qu'une salle destinée à accueillir les « temps calmes » faisant également fonction de bibliothèque.

Les besoins en salles pour l'activité extra et périscolaire :

- 1 salle activités maternelle
- 1 salle activités primaire
- 1 salle repos maternelle
- 1 salle bibliothèque / devoirs primaire
- Sanitaires maternelle avec douche
- Sanitaires primaire
- 1 salle animateurs pour réunions et prise des repas pour certains adultes pendant les vacances (certains animateurs mangent actuellement dans la voiture)

- Bureau (2) responsable + compta
- Lieu de stockage pour matériel pédagogique
-

Le Maire rappelle que cette réalisation devra répondre aux enjeux suivants :

- Innovation du point de vue du respect de l'environnement et répondant aux exigences du changement climatique (confort thermique toute l'année et autonomie énergétique) ;
- Cuisines et locaux techniques conçus conformément aux exigences de la méthode HACCP ;
- Locaux conformes aux règles d'accessibilité en vigueur et rendant possible l'accueil des PMR et de toutes formes de handicaps ;
- Locaux confortables pour les enfants et les agents (vestiaires, salles de réunion, un local pour se restaurer).

Le coût du projet est estimé à 1 259 866 € HT soit 1 511 840 € TTC.

Le début des travaux est programmé pour septembre 2021, ils devraient durer un an.

Le Maire propose de demander au Conseil Départemental une aide dans le cadre du programme départemental d'aide directe aux équipements structurants.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président,

DEMANDE au Conseil Départemental, une aide dans le cadre du programme départemental d'aide directe aux équipements structurants, pour la création d'un accueil de loisirs et d'une salle de restauration scolaire.

VOTE : 26 POUR : 26 CONTRE : ABSTENTION

DELIBERATION N° 2021 – 22 / CM du 22 MARS 2021

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS ET D'UNE SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire rappelle que l'accueil de loisirs qui fait également office de salle restauration scolaire est situé au sein du groupe scolaire entre l'école élémentaire et l'école primaire. D'une surface de 320 m² environ il a été construit en 1987.

Il s'agit d'un espace polyvalent qui accueille les enfants dans le cadre des accueils périscolaires, pendant les temps de restauration et dans le cadre des activités extrascolaires. Trop exigu il ne permet plus un accueil de qualité notamment pendant les temps de restauration. Tous les midis cet espace accueille 70 enfants en maternelle et 130 enfants en primaire.

Les mercredis et pendant les vacances scolaires cet espace fait office à la fois de centre de loisirs la journée et d'espace de restauration le midi. (Fréquentation : 16 à 20 maternelle / 25 à 30 primaires)

Mal isolés, constitués de grandes pièces avec des hauteurs sous plafond importantes, ces espaces sont inconfortables d'un point de vue thermique et acoustique.

Ces locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un diagnostic nous a permis d'apporter des corrections mais des problèmes de conception subsistent : largeurs de portes, une seule toilette accessible, un seul accès aux normes.

Les locaux techniques et cuisines tout ayant obtenu un avis favorable des services sanitaires ne sont plus conformes aux exigences actuelles.

Le Maire rappelle qu'un programme a été élaboré avec le cabinet d'architecte « Archi 2 ».

Ce programme se décline comme suit :

- Pour la restauration :

La commune souhaite réaliser une extension afin d'augmenter la capacité de la salle de restauration (en créant une salle de restauration primaire et une salle de restauration maternelle), améliorer qualitativement cet accueil par la mise en place d'un self-service et mettre aux normes la salle de mise en température et annexes (laverie-vaisselle, local à déchets, locaux sociaux et administratifs). Pour les vacances d'été, la commune souhaiterait créer une terrasse couverte pour prendre une partie des repas à l'extérieur.

- Pour les espaces d'accueil péri et extrascolaires :

Il s'agit de créer des salles d'activités polyvalentes destinées à accueillir le public péri et extrascolaire ainsi qu'une salle destinée à accueillir les « temps calmes » faisant également fonction de bibliothèque.

Les besoins en salles pour l'activité extra et périscolaire :

- 1 salle activités maternelle
- 1 salle activités primaire
- 1 salle repos maternelle
- 1 salle bibliothèque / devoirs primaire
- Sanitaires maternelle avec douche
- Sanitaires primaire
- 1 salle animateurs pour réunions et prise des repas pour certains adultes pendant les vacances (certains animateurs mangent actuellement dans la voiture)
- Bureau (2) responsable + compta
- Lieu de stockage pour matériel pédagogique

Le Maire rappelle que cette réalisation devra répondre aux enjeux suivants :

- Innovation du point de vue du respect de l'environnement et répondant aux exigences du changement climatique (confort thermique toute l'année et autonomie énergétique) ;
- Cuisines et locaux techniques conçus conformément aux exigences de la méthode HACCP ;
- Locaux conformes aux règles d'accessibilité en vigueur et rendant possible l'accueil des PMR et de toutes formes de handicaps ;
- Locaux confortables pour les enfants et les agents (vestiaires, salles de réunion, un

local pour se restaurer).

Le coût du projet est estimé à 1 259 866 € HT soit 1 511 840 € TTC.

Le début des travaux est programmé pour septembre 2021, ils devraient durer un an.

Le Maire propose de solliciter le concours de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président,

SOLLICITE de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales une aide financière la plus élevée possible pour la création d'un accueil de loisirs et d'une salle de restauration scolaire.

VOTE : **26** **POUR :** **26** **CONTRE :** **ABSTENTION :**

DELIBERATION N° 2021 – 23 / CM du 22 MARS 2021

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REGION CREATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS ET D'UNE SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le Maire rappelle que l'accueil de loisirs qui fait également office de salle restauration scolaire est situé au sein du groupe scolaire entre l'école élémentaire et l'école primaire. D'une surface de 320 m² environ il a été construit en 1987.

Il s'agit d'un espace polyvalent qui accueille les enfants dans le cadre des accueils périscolaires, pendant les temps de restauration et dans le cadre des activités extrascolaires.

Trop exigü il ne permet plus un accueil de qualité notamment pendant les temps de restauration. Tous les midis cet espace accueille 70 enfants en maternelle et 130 enfants en primaire.

Les mercredis et pendant les vacances scolaires cet espace fait office à la fois de centre de loisirs la journée et d'espace de restauration le midi. (Fréquentation : 16 à 20 maternelle / 25 à 30 primaires)

Mal isolés, constitués de grandes pièces avec des hauteurs sous plafond importantes, ces espaces sont inconfortables d'un point de vue thermique et acoustique.

Ces locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un diagnostic nous a permis d'apporter des corrections mais des problèmes de conception subsistent : largeurs de portes, une seule toilette accessible, un seul accès aux normes.

Les locaux techniques et cuisines tout ayant obtenu un avis favorable des services sanitaires ne sont plus conformes aux exigences actuelles.

Le Maire rappelle qu'un programme a été élaboré avec le cabinet d'architecte « Archi 2 ».

Ce programme se décline comme suit :

- Pour la restauration :

La commune souhaite réaliser une extension afin d'augmenter la capacité de la salle de restauration (en créant une salle de restauration primaire et une salle de restauration maternelle), améliorer qualitativement cet accueil par la mise en place d'un self-service et mettre aux normes la salle de mise en température et annexes (laverie-vaisselle, local à déchets, locaux sociaux et administratifs). Pour les vacances d'été, la commune souhaiterait créer une terrasse couverte pour prendre une partie des repas à l'extérieur.

- Pour les espaces d'accueil péri et extrascolaires :

Il s'agit de créer des salles d'activités polyvalentes destinées à accueillir le public péri et extrascolaire ainsi qu'une salle destinée à accueillir les « temps calmes » faisant également fonction de bibliothèque.

Les besoins en salles pour l'activité extra et périscolaire :

- 1 salle activités maternelle
- 1 salle activités primaire
- 1 salle repos maternelle
- 1 salle bibliothèque / devoirs primaire
- Sanitaires maternelle avec douche
- Sanitaires primaire
- 1 salle animateurs pour réunions et prise des repas pour certains adultes pendant les vacances (certains animateurs mangent actuellement dans la voiture)
- Bureau (2) responsable + compta
- Lieu de stockage pour matériel pédagogique

Le Maire rappelle que cette réalisation devra répondre aux enjeux suivants :

- Innovation du point de vue du respect de l'environnement et répondant aux exigences du changement climatique (confort thermique toute l'année et autonomie énergétique) ;
- Cuisines et locaux techniques conçus conformément aux exigences de la méthode HACCP ;
- Locaux conformes aux règles d'accessibilité en vigueur et rendant possible l'accueil des PMR et de toutes formes de handicaps ;
- Locaux confortables pour les enfants et les agents (vestiaires, salles de réunion, un local pour se restaurer).

Le coût du projet est estimé à 1 259 866 € HT soit 1 511 840 € TTC.

Le début des travaux est programmé pour septembre 2021, ils devraient durer un an.

Le Maire rappelle par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs

Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Cette nouvelle politique vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement, elle s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées.

Le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le contrat « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 2020-2021, à conclure avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département des Pyrénées-Orientales, les communes d'Alénya, Corneilla-del-Vercol, Latour-Bas-Elne, Montescot, Saint-Cyprien et Théza et l'Établissement Public Foncier d'Occitanie.

Le Maire propose de solliciter le concours de la Région, dans le cadre du Contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président,

SOLLICITE de la Région une aide financière dans le cadre du « Contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » la plus élevée possible pour la création d'un accueil de loisirs et d'une salle de restauration scolaire.

VOTE : **26** **POUR :** **26** **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

